



Section locale 501



L'INFO HEBDO

Délégués(es)

Alain
Coté

Daniel
Lavoie

Daniel
Paquin

Denis
Aubin

Denis
Collard

Isabelle
St-Hilaire

Lynda
Campeau

Lyne
Dessureault

Mario
Bouchard

Michelle
Clément

Nicholas
Dalphon

Raphaël
Labarre

Réjean
Audet

Roger
Lambert

Ronald
Dufort

Sylvain
Champoux

Marc
Petitclerc
(P.A.E)

Ressources
Humaines

 Desjardins

Caisse
D'économie

Lundi au jeudi
10h30@17h00
Vendredi
10h30@16h00

5705, rue
Sherbrooke Est
253-0610

No: 776 (Sem. 35) VENDREDI LE 29 AOÛT 08

RELEVÉ DE RETRAITE PERSONNEL

Vous avez reçus ou recevrez très bientôt votre relevé de retraite personnel. L'année dernière, plusieurs personnes nous ont mentionnés qu'ils croyaient avoir des erreurs alors encore cette année, nous vous invitons à signaler ces erreurs :

- 1. **Faite deux photocopies et conserver l'original précieusement.***
- 2. **Remettre une photocopie à votre contremaître** qui l'acheminera au bureau des ressources humaines pour faire les corrections*
- 3. **Remettre une photocopie à votre délégué** qui l'acheminera au bureau du syndicat pour en faire un suivi.*

Merci pour votre collaboration.

CLUB DES 25-30-35-40 :

VOICI LA LISTE DU MOIS DE SEPTEMBRE 08:

- *30 ans de service, **Normand Chapdelaine**, de l'atelier 24.*
- *30 ans de service, **Richard Labelle**, de l'atelier 29.*
- *35 ans de service, **Denis Beaulieu**, de l'atelier 105.*
- *35 ans de service, **Serge Lavoie**, de l'atelier 129.*
- *35 ans de service, **Richard Tarte**, de l'atelier 029.*
- *35 ans de service, **Rejean Lapointe**, de l'atelier 111.*
- *40 ans de service, **Raymond Bouchard**, de l'atelier 35.*

AVANTAGES SOCIAUX

*Tous les enfants à charges âgés de plus de 23 ans qui sont présentement admissibles aux avantages sociaux offerts par Mabe verront leur protection **prendre fin le 31 août.***

*Il vous incombe d'aviser le service des Ressources humaines si vous avez un enfant à charge âgé de plus de 23 ans **qui retourne à temps plein à l'école en septembre.** Pour ce faire, vous devez remplir la Formule de demande de personne à charge ayant dépassé l'âge ci-jointe. Lorsque nous aurons reçu la demande remplie, la protection entrera en vigueur le 1er septembre.*

*Si votre fils ou votre fille atteint l'âge de 23 ans pendant l'année scolaire, n'oubliez pas de remplir la Formule de demande de personne à charge ayant dépassé l'âge et de la retourner à votre bureau local des Ressources humaines. **Sinon, la protection de votre enfant prendra automatiquement fin le jour de son 23e anniversaire.***

LETTRE D'ENTENTE N° 40 De La Convention Collective.

La présente confirme l'entente intervenue entre les parties octroyant à un employé dont la station de travail est éliminée de façon permanente, un droit de déplacement en vertu des articles 15,03 b) ou c) de la convention collective.

Ainsi, si une station de travail est éliminée de façon permanente (ce ne doit pas être associé à des changements du niveau de production), l'employé qui occupait la station de travail se verra exceptionnellement octroyer un droit de déplacement en vertu des articles 15,03 b) ou c) de la convention collective. Cet employé pourra donc déplacer dans une autre classification et/ou un autre atelier en vertu des dispositions mentionnées, en fonction de son ancienneté.

VACANCES DES REPRÉSENTANTS SYNDICAUX

Les Représentants du Conseil Syndical :

- **Marie Ducharme** / Vice Présidente de jour / de retour le 8 septembre **
- **Michelle Clément** / déléguée / retour indéterminé**
- **Ronald Dufort** / délégué / de retour le 8 septembre **

M.M.

[HTTP://WWW.SCEP501.COM](http://www.scep501.com)